



Nemours
ville active

Département de Seine-et-Marne
Arrondissement de Fontainebleau
République Française

DEMANDE DE RÉSERVATION SALLE DES TANNEURS

Jour(s) et date(s)	2017	
Entreprise	Nom :	Adresse :
	Code Postal :	Ville :
Association	Nom :	
	Adresse :	
	Code Postal	Ville
Coordonnées du demandeur Adresse mail obligatoire (*)	Nom :	
	Adresse (si différente du siège de l'entreprise ou de l'association)	
Particulier	Nom :	
	Adresse	
	Code Postal	Ville
	:	@
Précisions concernant la demande	Horaires d'utilisation	
	Motif	Réunion – Assemblée Générale (jusqu'à 23h00 ou plus tard)- Conférence – Repas – Loto – Spectacle – Mariage – Baptême – Soirée dansante
		Autre (à préciser) :
	Effectif	Nombre de personnes attendues : Capacité de la salle :
	Droit d'entrée	Entrée gratuite oui non Si non, tarif proposé
Horaires	De 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 23h00 maximum la semaine et le dimanche De 09h00 à 03h00 du matin maximum le samedi	
Conditions d'occupation	Les salles sont obligatoirement fermées de 12h à 13h30 en semaine Le respect des horaires est impératif. Aucune dérogation ne sera accordée.	

Ce formulaire vaut réservation, mais ne vaut en aucun cas acceptation.

Rappel : en cas de force majeure, la Ville de Nemours se réserve le droit d'annuler toute réservation des salles. Aucun dédommagement ne sera dû par la Ville.

()si cette rubrique n'est pas remplie, le formulaire devra être retiré directement au service Manifestations et Associations. A défaut, cette réservation ne sera pas considérée acceptée.*

Demande présentée le :
Chèque de réservation (Arrhes) d'un montant de :
Signature du demandeur :

CADRE RESERVE A LA VILLE DE NEMOURS

Avis en date du

Conditions tarifaires :
(référence délibération du Conseil Municipal – séance du 10 décembre 2015)

Sous réserve de la disponibilité de la salle suite
Aux inondations

Nemours le

Le Maire-Adjoint
Culture et Associations,

Brigitte COMMAILLE.

Hôtel de ville : 39 rue du Docteur Chopy, 77140 Nemours – Tél 01 64 78 44 31 – Fax 01 64 28 38 69
e.mail manif&asso@ville-nemours.fr - www.ville-nemours.fr